

**Entité de Planification des Services de Santé en Français  
Érié St. Clair/Sud-Ouest**

**États financiers**

Pour la période du 13 septembre 2010 au 31 mars 2011

---

**Table des matières**

<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>2 - 3</b>
<b>États financiers</b>	
Bilan	4
État de l'évolution des actifs nets	5
État des résultats	6
Sommaire des principales conventions comptables	7 - 8
Notes complémentaires	9

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

### Aux membres de l'Entité de Planification des Services de Santé en Français Érié St. Clair/Sud-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Entité de Planification des Services de Santé en Français Érié St. Clair/Sud-Ouest qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets pour la période close à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



## Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Entité de Planification des Services de Santé en Français Érié St. Clair/Sud-Ouest au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*BDO Canada s.r.l.*

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
2 février 2012

---

**Entité de Planification des Services de Santé en Français  
Érié St. Clair/Sud-Ouest  
Bilan**

**31 mars**

**2011**

**Actif**

<b>Court terme</b>	
Créances	\$ 153,847
Frais payés d'avance	<u>1,752</u>
	<b>\$ 155,599</b>

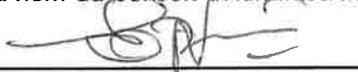
---

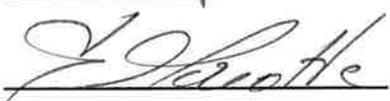
**Passif et Actifs nets**

<b>Court terme</b>	
Comptes-fournisseurs et frais courus	\$ 142,124
Dû au RLISS	<u>13,475</u>
	<b>155,599</b>
<b>Actifs nets non affectés</b>	<u>-</u>
	<b>\$ 155,599</b>

---

Au nom du Conseil d'Administration:

  
\_\_\_\_\_  
Administrateur

  
\_\_\_\_\_  
Administrateur

---

**Entité de Planification des Services de Santé en Français  
Érié St. Clair/Sud-Ouest  
État de l'évolution des actifs nets**

Pour la période terminée le 31 mars 2011

Solde, au début	\$	-
Excédent des produits par rapport aux charges		<u>-</u>
Solde, à la fin	\$	<u>-</u>

---

---

**Entité de Planification des Services de Santé en Français  
Érié St. Clair/Sud-Ouest  
État des résultats**

Pour la période terminée le 31 mars

2011

<b>Produits</b>	
Subvention RLISS	<u>\$ 130,949</u>
<b>Charges</b>	
Assurances	80
Équipement informatique	7,982
Fournitures de bureau	33,060
Honoraires professionnels	58,830
Informatique	4,781
Mobilier de bureau	20,679
Publicité et promotion	4,599
Téléconférence	348
Voyagement	<u>590</u>
	<u>130,949</u>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<u>\$ -</u>

---

# Entité de Planification des Services de Santé en Français Érié St. Clair/Sud-Ouest

## Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2011

---

<b>Statut</b>	L'Entité de Planification des Services de Santé en Français Érié St. Clair/Sud-Ouest est un organisme public qui a pour objectif d'assurer à tous les francophones de la zone des RLISS Érié St. Clair et Sud-Ouest l'accès au français à toute la gamme de soins et de services de santé de qualité. L'organisme a été constitué en association en vertu de la Loi sur les compagnies et associations de la Province de l'Ontario. L'organisme est constitué comme organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exonéré d'impôts.
<b>Constatation des produits</b>	L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.
<b>Instruments financiers</b>	<p><b>Disponibles à la vente</b></p> <p>Les créances sont classés comme disponibles à la vente. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur. À chaque date subséquente de bilan, ils sont comptabilisés à la juste valeur avec toute variation de la juste valeur étant enregistrée dans l'état de l'évolution des actifs nets dans l'exercice pendant lequel ces variations surviennent, lorsqu'ils possèdent une valeur de marché coté dans un marché actif. Les frais de transactions, si applicable, sont comptabilisés au net sur le montant initialement reconnu.</p> <p><b>Autres passifs financiers</b></p> <p>Les autres passifs financiers comprennent les comptes-fournisseurs et frais courus, et dû au RLISS. Ces passifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur et subséquemment au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais de transactions, si applicable, sont comptabilisés au net sur le montant initialement reconnu.</p>
<b>Immobilisations</b>	Les immobilisations ne sont pas inscrites au bilan. Les dépenses d'immobilisations pour l'exercice sont inscrites comme telles et déclarées dans l'état des résultats.
<b>Apports reçus sous forme de services</b>	En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

---

# Entité de Planification des Services de Santé en Français Érié St. Clair/Sud-Ouest

## Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2011

---

**Utilisation d'estimations** Pour la préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit s'appuyer sur des prévisions et des hypothèses qui influent sur les montants inscrits d'actif et de passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges pendant la période visée. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions possibles de la direction au fur et à mesure qu'elle dispose de renseignements supplémentaires. Les postes à estimations significatives sont les frais courus.

**Nouvelles règles  
comptables**

Les nouvelles règles comptables, qui ont été émises mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur et qui peuvent avoir des répercussions sur l'organisme, sont les suivantes:

**a) Normes comptables pour les organismes sans but lucratif**

En décembre 2010, le Conseil des normes comptables a publié des nouvelles normes pour les organismes sans but lucratif. Pour les OSBL non-gouvernementaux (secteur privé), ils ont le choix entre les normes internationales d'information financière ou les normes comptables pour les OSBL, qui sont essentiellement les normes comptables pour les entreprises à capital fermé avec la série courante 4400 des normes applicables seulement aux OSBL avec des changements mineurs. Le Conseil requière que les OSBL adoptent leurs normes pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2012; l'adoption anticipée est permise. Jusqu'à la date de transition aux nouvelles normes, tous les OSBL vont continuer de se conformer au Manuel de l'ICCA courant - Comptabilité partie V - Normes comptables avant le basculement.

---

# Entité de Planification des Services de Santé en Français Érié St. Clair/Sud-Ouest Notes complémentaires

31 mars 2011

---

## 1. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme comprennent les créances, les comptes-fournisseurs et frais courus, et le dû au RLISS. À moins d'indication contraire, la direction estime que l'organisme n'est pas exposée à des risques importants causés par les taux d'intérêts, les taux de change ou de crédit en raison de ces instruments financiers. Toutes transactions reliées aux instruments financiers sont comptabilisées selon la date de la transaction. La juste valeur de tous les instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable, à moins d'indication contraire, en raison de la maturité à court terme de ces instruments.

---

## 2. Dépendance économique

Au cours de la période, tous les revenus proviennent de contributions du RLISS. La dépendance économique résulte du fait que la viabilité de l'organisme serait affectée par la perte de ces revenus.

---

## 3. Gestion du capital

L'organisme considère comme capital le solde détenu comme actifs nets non affectés, ce qui est généralement la différence entre les actifs et les passifs tel que présenté sur le bilan et l'état de l'évolution des actifs nets. L'organisme reçoit des subventions du RLISS pour la livraison des programmes qui respecte la description de l'organisme tel que défini dans le sommaire des principales conventions comptables. Ces fonds sont maintenus et reçus selon les règles des différentes ententes de subventions et la direction est responsable pour le respect des règles de ces ententes.

Les objectifs de l'organisme pour gérer son capital est de protéger sa capacité de poursuivre sa continuité d'exploitation afin de délivrer ses services à ses membres.

La direction maintient son capital en s'assurant que des budgets d'opérations annuels sont développés et approuvés par le conseil d'administration et les agences de financement pour ces programmes spécifiques, basé sur les sources de financement connues ou estimées chaque année. Ces budgets sont partagés avec les membres de la direction et les employés de l'organisme pour s'assurer que le capital soit maintenu. L'organisme était en conformité avec toutes ses exigences en capital au cours de l'année.

---

## 4. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'est pas présenté puisque l'information sur la trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.